



Association pour le Développement de l'Informatique Juridique
Siège social : ADBS 25, rue Claude Tillier 75012 Paris
[http:// www.adij.fr](http://www.adij.fr)

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ADIJ DU 24 NOVEMBRE 2009

BILAN ET PROSPECTIVES DE L'ANNEE 2009-2010

Cette Assemblée Générale est pour nous l'occasion de vous présenter et de faire le point sur les activités de l'ADIJ depuis décembre 2008, date à laquelle s'est tenue notre précédente Assemblée Générale.

LES ACTIVITES PASSES DEPUIS L'ASSEMBLEE GENERALE DU 11 DECEMBRE 2008

1. LES MARDIS DE L'ADIJ ET AUTRES CONFERENCES

Lundi 16 mars 2009

Conférence sur le thème « **la protection des bases de données : état des lieux et enjeux pratiques** », animée par **Sophie Soubelet-Caroit**, avocat au Barreau de Paris et **Antoine Latreille**, professeur à l'université Paris Sud 11.

Intervenants et thèmes des questions abordées :

- **Sarah Dormont**, enseignant-chercheur au CERDI, Université Paris Sud, a rappelé l'évolution du droit positif en matière de protection des bases de données sur les plans européen et interne ainsi que les modes concurrents de protection des bases de données ;
- **Sandrine Rambaud**, avocat au barreau de Paris, Bird & Bird, a exposé les enjeux de ce cadre juridique tant du point de vue du producteur que de l'utilisateur de bases de données ;
- **Guillaume Montégudet**, directeur des Editions et du Développement, Pôle Professions Libérales et Collectivités Publiques, Wolters Kluwer France, a témoigné de la technique contractuelle susceptible d'être appliquée à la diffusion de bases de données en ligne ainsi que de la gestion contractuelle du basculement d'une diffusion *off-line* vers une diffusion *on-line*.

Mardi 24 mars 2009

Conférence en partenariat avec l'association Droit & Technologies sur le thème « **la responsabilité des hébergeurs** », animée par **Thibault Verbiest** et **Bertrand Vandevelde**, avocats à la Cour, Cabinet ULYS, avec la participation de Monsieur le député **Patrice Martin-Lalande**, président du Groupe d'étude Internet, audiovisuel et société de l'information à l'Assemblée Nationale.

Au nombre des questions abordées : l'évolution jurisprudentielle des activités de type Web 2.0 : qualifications, définitions et conséquences pratiques ; enchères et courtage en ligne en droit comparé ; forums de discussion et « agrégateurs » de contenus.

L'atelier sur la responsabilité des hébergeurs est l'exemple type d'un atelier ad hoc parfaitement réussi, créée pour une durée limitée (une année). Il s'est réuni une dizaine de fois et a rendu compte de ses travaux à l'occasion du mardi de l'ADIJ. M. Martin-Lalande a notamment remercié les intervenants qui lui ont permis d'avoir pour la première fois un panorama très exhaustif sur le sujet.

Mardi 23 juin 2009

Conférence sur le thème « **Les contrats de partenariat dans les nouvelles technologies** », animée par **Danièle Véret**, avocat au Barreau de Paris, avec pour intervenants des avocats : **Olivier de Courcel**, **Benoît Louvet**, **Colette de Marguerie**, et un juriste d'entreprise : **Vincent Illiassov**.

Au nombre des questions abordées : « L'approche européenne des contrats de partenariat » ; « Les clauses sensibles pour les nouvelles technologies » ; « Le mode de règlement des litiges et en particulier la médiation » ; et « La conservation des données ».

Cette manifestation a réuni environ 25 participants d'horizons très divers, notamment des spécialistes de droit public très intéressés par cette approche prospective.

Mardi 30 juin 2009

Conférence sur le thème « **la Création et Internet ou loi Hadopi** », animée par **Sophie Soubelet-Caroit**, avocat au Barreau de Paris et **Antoine Latreille**, professeur à l'université Paris Sud 11, avec **Michel Thiollière**, sénateur de la Loire et rapporteur au nom de la commission des Affaires culturelles sur le projet de loi favorisant la protection et la diffusion de la création sur internet ; **Jean Berbinau**, secrétaire général de l'Autorité de Régulation des Mesures Techniques (ARMT) ; **Christian ROBLIN**, directeur de Sofia et **Florence-Marie Piriou**, sous-directrice de Sofia ; et **Hubert Tilliet**, directeur des affaires juridiques de la SACD.

Il convient de souligner la forte réactivité des animateurs qui ont organisé une conférence dès l'adoption de cette loi.

Mardi 29 septembre 2009

Conférence en partenariat avec l'APROGED, dans le cadre du FAN 2009 (Forum des Acteurs du Numérique), sur le thème « **Le droit de la preuve dans l'économie numérique : approche pratique, juridique et technique** », animée par **Philippe Bazin**, avocat au Barreau de Rouen, Emo Hebert & Associés.

Intervenants et thèmes des questions abordées :

- Cadre légal : Les fondamentaux de la preuve numérique, **Philippe Bazin**, avocat
- Cadre normatif : L'état de l'art, **Laurent Prevel**, consultant
- L'Espagne, un exemple à suivre ? **Estelle Huguin**, avocate

Applications pratiques :

- Dépôt, validation, archivage de dossiers construction, **Thierry Blanc**, STS Group
- Signature de contrats en ligne. **Muriel Quaderno**, **Dominique Manenc**, Keynectis

Bilan des travaux de l'Atelier « **Le droit de la preuve dans l'économie numérique** » sur les questions suivantes : la dématérialisation des échanges n'est plus un slogan, mais un fait. Elle génère naturellement un besoin de sécurité juridique contre toutes les hypothèses de contestation de la valeur probante d'un objet numérique. Le recours à la convention de preuve est quasi généralisé. Par exemple cette convention s'appuie fréquemment sur un identifiant et un mot de passe, auxquels les parties déclarent vouloir conférer une valeur probante. Mais techniquement et juridiquement que valent ces conventions de preuve ? Quelles sont les conditions de leur valeur juridique et de leur fiabilité technique ? Comment gérer la demande paradoxale des organisations ? D'un côté, elles concluent des conventions de preuve pour écarter par avance toute contestation mais, de l'autre, elles recherchent les outils qui permettraient de récuser techniquement cette contestation. Dans ce contexte, comment se positionnent concrètement les outils de signature électronique, les espaces sécurisés d'échanges, le recours à des tiers de confiance, la conservation des empreintes de documents, les paiements sur l'internet par carte bancaire, etc. ? Quelle est leur valeur juridique en droit français et dans une approche internationale ? Quel est le degré effectif d'interopérabilité des systèmes en France, dans l'UE, hors UE ? Quelles sont leurs contraintes d'utilisation et d'organisation ? Quels sont leurs coûts ?

Jeudi 19 novembre 2009

Conférence sur le thème « **Droit du travail et nouvelles technologies : l'identité numérique du salarié dans ses réseaux sociaux personnels** », animée par **Christine Baudoin**, avocat au Barreau de Paris, associée du cabinet LMT Avocats, spécialiste en droit social et **Nicole Turbé-Suetens**, expert européen et consultante en nouvelles technologies, avec **Jean-Emmanuel Ray**, Professeur à l'Université de Paris I (Panthéon – Sorbonne) et à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, et **Bernard Boudin**, Conseil Social au sein de la fonction « Affaires Juridiques Groupe » de BNP Paribas.

Synthèse des travaux de l'atelier sur « **l'identité numérique du salarié dans ses réseaux sociaux personnels (aspects juridiques et sociologiques)** »

Vendredi 11 décembre 2009

Conférence sur le thème « **La presse en ligne et le statut des journalistes après la loi Hadopi 1** », animée par **Sophie Soubelet-Caroit**, avocat au Barreau de Paris et **Antoine Latreille**, professeur à l'université Paris Sud 11, avec pour intervenants :

Monsieur Basile Ader, Cabinet Ader, Jolibois, Avocat au Barreau de Paris et Directeur de la Rédaction de Legipresse qui a rappelé le cadre juridique de la presse en ligne et du statut des journalistes au lendemain de la Loi Hadopi 1 ;

Madame Pascale Marie, Directeur du Syndicat de la presse magazine et d'information (SPMI) qui a exprimé le point de vue de la profession des éditeurs de presse sur ce nouveau cadre juridique ;

Madame Bénédicte Wautelet, Directrice juridique du groupe Le Figaro qui a apporté le témoignage d'un éditeur de presse ;

Madame Marie-Christine Leclerc-Senova, Directrice des affaires juridiques de la Société civile des auteurs multimedia (SCAM), **Madame Nathalie Orloff** Responsable juridique du Pôle Audiovisuel, radio, écrit, presse de la SCAM et **Monsieur Olivier Da Lage**, journaliste qui ont exprimé le point de vue de la profession des journalistes sur ce nouveau cadre juridique ;

Madame Christine Baudoin, Cabinet LmtAvocats, Avocat au Barreau de Paris, spécialiste en droit social qui a exposé les spécificités du statut des journalistes au regard du droit du travail.

BILAN DES MARDIS DE L'ADIJ : Comme les années précédentes, le bilan est très positif : qualité des intervenants, pertinence des questions soulevées, richesse des débats, interaction entre les intervenants et l'auditoire, ouverture à de nouveaux secteurs. Le nombre des inscriptions est de l'ordre de 20 à 50 personnes par réunion.

Ces événements sont très bien relayés dans la presse, au niveau des annonces (Bulletin du Bâtonnier, la Lettre des Juristes d'Affaires, La Gazette du Palais..., sites d'information tels que l'Ecole de Formation du Barreau de Paris, le Village de la Justice, Entreprise et droit du CCIP..., mais également au niveau des contenus : la Revue Lamy – Droit de l'immatériel, les Editions juridiques, Archimag... et par la presse spécialisée (Le Monde Informatique, CIO Management des Systèmes d'Information, Mag Securs).

2. LES ATELIERS DE L'ADIJ

La stratégie de l'ADIJ est de privilégier ses ateliers conduits par le responsable désigné en les développant au niveau européen, puis international afin de travailler, à terme, en droit comparé.

Deux ateliers ont été créés début 2009 : celui animé par **Philippe Bazin** sur « La preuve dans l'économie numérique » et celui de **Cathie-Rosalie Joly** sur « Les paiements et monnaie électroniques : quelle régulation et quelles opportunités en France et en Europe ? ».

Il existe, comme les années précédentes, des ateliers ad hoc et des ateliers thématiques. Les ateliers ad hoc ont une durée de vie limitée à celle des travaux entrepris jusqu'au Mardi de l'ADIJ rendant compte des conclusions de l'atelier. Les ateliers thématiques ont vocation à renouveler les thèmes et à créer des sous-commissions.

Cette approche permet à l'ADIJ de se démarquer des autres associations, en faisant un travail approfondi sur les thèmes traités, sous la conduite de chaque responsable d'atelier, à son rythme et dans la ligne de ses préconisations. Les travaux peuvent être relayés via le site web de l'ADIJ (www.adij.fr) et tous autres partenariats de publication (notamment la revue RLDI).

L'Atelier « e-learning, Knowledge Management et Droit »

Jean-François Figuié, directeur adjoint de COMUNDI Formation, est responsable avec **Denis Genest**, directeur PricewaterhouseCoopers, de l'atelier « *e-learning, Knowledge Management et Droit* ».

Cet atelier thématique, créé il y a cinq ans, avait pour objectif initial d'analyser les produits pouvant simplifier la vie des juristes et en particulier aider les avocats. Il s'inscrit dans l'objet social historique de l'ADIJ (les technologies au service des professionnels du droit). En 2004, un premier parcours pédagogique d'e-learning (formation juridique en ligne) a été mis en place, en concertation avec l'EFB. Ces outils sont encore aujourd'hui utilisés par l'EFB.

Depuis, d'autres objectifs ont été définis. Ainsi, en 2009, l'atelier s'est orienté sur l'étude des toutes dernières technologies applicables à la formation juridique en ligne, celles qui permettent notamment d'entrer dans l'ère de la formation « web 2.0 ».

Les travaux portent actuellement sur les nouveaux concepts de plates-formes LMS et leur valeur d'usage. Aussi, l'atelier concentre ses recherches sur des systèmes en mesure :

- de permettre la diffusion des savoirs sans restriction de formats (écrit, audio, vidéo, modules interactifs)
- d'apporter une forte valeur ajoutée pédagogique en associant le virtuel et le réel (blended learning : validation des pré-requis en ligne, outils pédagogiques en ligne, supports de la formation en présentiel, validation des acquis post formation, création d'une communauté d'apprenants par spécialités)
- de favoriser la mise à jour des connaissances dans le temps - à moindre frais et dans un souci de gain de temps – grâce à des services de formation à distance en temps réel (web Class ou classe virtuelle).

Ces recherches sont réalisées en collaboration avec l'organisme de formation COMUNDI et les SII SUITE INTERACTIVE 31.09 et CLASSILIO.

L'atelier travaille à la conception d'un produit de démonstration qui a vocation à être mis en ligne en fin d'année sur le site www.adij.fr.

L'Atelier « Droit du travail et Nouvelles Technologies »

Christine Baudoin, avocate associée du cabinet LMT Avocats, spécialiste en droit social, anime l'atelier « *Droit du travail et Nouvelles Technologies* » depuis près de dix années. Il s'agit également d'un atelier thématique qui a toujours privilégié les thèmes d'actualité et précurseurs. Elle a ainsi été l'une des premières à proposer une réflexion sur le télétravail. Si personne ne s'intéressait il y a dix ans au télétravail, il y a eu récemment une proposition de loi sur le sujet, permettant à l'ADIJ de poursuivre dans le temps ses réflexions et bien sûr de s'impliquer dans les débats sur le sujet, ce d'autant plus que **Nicole Turbé Suetens**, expert européen et consultante en nouvelles technologies, a suivi de très près les échanges.

D'autres thèmes ont été définis au fil des années (cybersurveillance, santé au travail, etc.) et, en 2009, le sujet retenu était celui de « *l'identité numérique du salarié dans ses réseaux* ».

sociaux personnels ». Les thèmes sont toujours choisis en collaboration avec Nicole Turbé-Suetens qui fait un retour précis des préoccupations des entreprises et des salariés.

En termes d'organisation, il est programmé environ trois réunions d'ateliers par an, en partenariat avec la Commission Ouverte de l'Ordre des avocats Marchés Emergents et Nouvelles Technologies. Ces réunions font généralement salle comble (salle Monnerville, Maison du Barreau). Est également organisé chaque année un Mardi de l'ADIJ avec le Professeur Jean-Emmanuel Ray dont le dernier a eu lieu le 19 novembre 2009.

L'Atelier « Le droit de la preuve dans l'économie numérique »

Philippe Bazin, avocat, cabinet Emo Hebert & Associés, anime l'atelier « Archivage électronique » qui a renouvelé ses thèmes au fil des ans : « Pratique de l'archivage électronique », « Pratique de l'archivage du courrier électronique » et, actuellement « **le droit de la preuve dans l'économie numérique** ».

Il travaille en partenariat avec l'Aproged depuis plusieurs années avec pour objectif de cumuler les aspects juridiques et techniques. Depuis janvier 2009, il réunit son atelier à raison d'une réunion par mois, au Cabinet Schearman. Il compte entre 25 à 30 participants (des experts, des juristes d'entreprise...). La synthèse des travaux de cet atelier a fait l'objet d'un Mardi de l'ADIJ le 29 septembre dans le cadre du FAN (Forum des Acteurs du Numérique). Enfin, le partenariat de l'ADIJ avec Archimag permet de publier les travaux de son atelier sous forme d'articles.

L'Atelier « Les marchés publics dans les nouvelles technologies »

Danièle Véret, avocate au Barreau de Paris, anime l'atelier thématique sur « **les Marchés publics dans les nouvelles technologies** » depuis début 2008, à raison d'une réunion par mois, avec trois fidèles participants et deux autres qui les ont rejoints et qui semblent très motivés.

Le Mardi de l'ADIJ sur le bilan de leurs travaux a eu lieu le 23 juin sur le thème du « Contrat de partenariat public – privé ». Danièle Véret s'est très vite préoccupée de l'Union européenne à raison du Livre Vert sur ces questions. Il existe également une approche canadienne sur le sujet. Si le thème n'est pas facile à gérer à raison des nombreux échecs des contrats de partenariats de ce type, il est intéressant dans la mesure où justement cela force la créativité.

L'Atelier « Droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information (loi DADVSI) »

Sophie Soubelet-Caroit, avocate, anime l'atelier thématique « **Droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information (loi DADVSI)** », en collaboration **Antoine Latreille**, Professeur à l'université de Paris Sud 11.

Cet atelier a débuté en 2006 à trois, avec Benoît Piguet qui travaillait avec un des rapporteurs à l'Assemblée Nationale. Leur projet initial était de réfléchir sur le texte de loi. Ce groupe de travail s'est réuni au rythme d'une réunion par mois et a conduit à l'organisation d'un Mardi de l'ADIJ pour rendre compte des travaux et réflexions.

L'atelier est désormais coanimé à deux avec des réunions tous les 2 à 3 mois, sur un thème déterminé en fonction de l'actualité. La conférence du 16 mars a porté sur les bases de données avec une perspective de comparaison à l'échelle européenne. La conférence du 30 juin a porté sur « la Création et Internet ou loi Hadopi ». Les intervenants sont généralement des universitaires. Les autres intervenants sont des praticiens, des avocats.

L'Atelier « Paiement et monnaie électroniques : quelle régulation et quelles opportunités en France et en Europe ? »

Cathie-Rosalie Joly, avocate, cabinet ULYS, a pris la suite de l'atelier ad hoc sur la « Responsabilité des hébergeurs », et anime un atelier également ad hoc intitulé « **Paiement et monnaie électroniques : quelle régulation et quelles opportunités en France et en Europe ?** ».

Son cabinet (le Cabinet Ulys) est basé à Bruxelles et à Paris, ce qui facilite l'approche comparative. Elle a pour objectif de faire intervenir des entreprises et aussi des parlementaires au niveau de la transposition. Le premier atelier a eu lieu le 20 mai 2009 sur les « Services de paiement en France et en Europe – 1^{ère} partie : état des lieux ».

En conclusion de ce bilan, il convient d'observer que si l'ADIJ a été très présente, c'est grâce aux responsables d'ateliers :

L'Atelier « **Les marchés publics dans les nouvelles technologies** » s'est réuni une fois par mois : les 30 janvier, 27 février, 20 mars, 24 avril, 5 juin et 26 juin, 25 septembre, 23 octobre, 27 novembre et 18 décembre.

L'Atelier « **Droits d'auteur et droits voisins dans la société de l'information** » s'est réuni une fois par trimestre : 16 mars, 30 juin et 11 décembre.

L'Atelier « **E-learning, Knowledge Management et droit** » s'est réuni le 2 juin (le 19 mars ayant été annulé en raison de la grève générale) et le 6 octobre.

L'Atelier « **Droit du travail et nouvelles technologies** » s'est réuni les 22 janvier, 29 avril, 18 juin et 20 octobre.

L'Atelier « **Le droit de la preuve dans l'économie numérique** » s'est réuni les 28 janvier, 6 mai, 17 juin, 4 septembre, 30 octobre et 17 décembre.

L'Atelier « **Paiement et monnaie électroniques** » s'est réuni pour la première fois le 20 mai, puis le 30 octobre conjointement avec l'Atelier « La preuve dans l'économie numérique »

Deux nouveaux ateliers ont pris place fin 2009 :

- l'Atelier « **La protection des données personnelles : pratique, enjeux et perspectives** » animé par Madame **Nathalie Metallinos**, juriste d'entreprise, qui s'est réuni le 20 octobre et le 13 novembre.

- l'Atelier « **Le chiffrage des préjudices dans le domaine de l'informatique, des nouvelles technologies et techniques associées : approche méthodologique, juridique et technique** », animé par Monsieur **Claude Bodeau**, expert près la Cour d'Appel de Grenoble en Informatique et Techniques associés (NTIC).

LES MANIFESTATIONS EN PARTENARIAT

Avec l'Ordre des Avocats du Barreau de Paris (www.avocatparis.org) : c'est au titre de ce partenariat que les manifestations de l'ADIJ se déroulent dans le cadre de la Maison du Barreau et qu'elles sont régulièrement annoncées dans le Bulletin du Bâtonnier.

Par ailleurs, grâce à l'intervention de Michèle Côme et des responsables de la section Jeune, Anne-Charlotte Gros et Karima Ben Abdelmalek, l'ADIJ a eu l'honneur d'être sélectionnée sur son dossier d'animation par l'Ordre des Avocats du Barreau de Paris pour participer à **la Journée des Associations** qui a eu lieu le **9 juin** sur la place Dauphine. Une dizaine d'interviews ont été réalisées par les Jeunes de l'ADIJ auprès des visiteurs du stand et la synthèse de ces entretiens est disponible sur le site ADIJ. Les avocats sont donc de plus en plus conscients que les technologies font partie intégrante de leur profession.

Cette journée a permis de mieux faire connaître l'ADIJ et de recruter plusieurs nouveaux adhérents, ce qui a couvert les frais. Cette opération est à renouveler parce qu'elle permet un contact direct avec des prospects et une promotion de l'ADIJ dans des conditions bien sympathiques. Les responsables des ateliers Marchés Publics et Droits d'Auteur sont venus également tenir le stand et répondre aux questions des avocats.

Avec l'Ecole de Formation Professionnelle des Barreaux de la Cour d'Appel de Paris (EFB) : (www.efb-paris.avocat.fr) : Toutes les manifestations de l'ADIJ sont validées au titre de la formation continue obligatoire des avocats et annoncées dans le programme des formations de l'EFB en tant qu'association partenaire.

En partenariat avec l'Association de Législation Comparée (www.legiscompare.com/) : Un colloque d'une demi-journée à la Cour de cassation le 28 mai 2009 sur le thème « **la jurisprudence récente de la Cour de cassation en matière de droit des nouvelles technologies** » :

1ère conférence : Télécontrôle et cybersurveillance des salariés français.

2ème conférence : Technologies de l'information et exceptions au droit d'auteur.

Cette manifestation a rencontré un grand succès, totalisant près de 150 participants qui ont exprimé leur satisfaction et leur souhait de rééditer l'événement. Les sujets étaient particulièrement intéressants et d'actualité et l'intervention de Monsieur le Professeur Jean-Emmanuel Ray a été particulièrement appréciée.

Le succès de cette manifestation a conduit la Société de Législation Comparée à renouveler son intérêt pour une organisation en partenariat avec l'ADIJ en 2010.

Dans le cadre d'I-Expo 2009, Salon organisé par GFII et SPAT (www.i-expo.net), Christiane Féral-Schuhl, Présidente de l'ADIJ, a donné une conférence, le 17 juin 2009, sur le thème « **Bilan 2008-2009 des actualités juridiques en matière de droit des technologies ou comment agir en connaissance de cause et sans risque dans la société de l'information** », animée par Christiane Féral-Schuhl, avocate associée du Cabinet FERAL-SCHUHL / SAINTE-MARIE et Présidente de l'ADIJ. Cette manifestation a réuni plus de 150 participants.

Dans le cadre du Salon Lexposia 2009 (www.salonlexposia.com) et sous la direction scientifique d'Eric Caprioli, avocat à la Cour, docteur en droit, président de l'ANPPI (Association nationale des professionnels de la propriété incorporelle), Christiane Féral-Schuhl, a également participé à une journée de conférences le 2 avril 2009 sur « **les nouveaux services bancaires en ligne** », sur le thème « **La protection du consommateur dans la banque et l'assurance à distance** ».

En partenariat avec plusieurs Masters d'université de Paris et de la région parisienne et l'EFB, Rencontre d'orientation entre les étudiants et les professionnels le 12 novembre 2009 avec les Jeunes de l'ADIJ, sur le thème « **Jeunes cyberjuristes, quel avenir pour vous ? Témoignages et débats avec les professionnels** », coordonnée par Michèle Côme, Legal Market Manager, Wolters Kluwer Europe, Vice-présidente de l'ADIJ, et les animatrices de la Section Jeunes de l'ADIJ : Anne Charlotte Gros et Karima Ben Abdelmalek.

100 étudiants des Masters de Paris et Région Parisienne en Droit et TIC étaient présents.

Dans le cadre de la Semaine de l'Informatique Juridique organisée par Comundi, (<http://www.comundi.fr/conference/120048/surveillance-des-salaries-et-nouvelles-technologies.html>), s'est déroulée une journée de conférences le 23 novembre 2009 sur le thème de « **la surveillance des salariés et nouvelles technologies : Concilier sécurité de l'activité, respect des libertés individuelles et de la vie personnelle** ». Au nombre des questions abordées : « Dispositifs de contrôles : sécuriser leur mise en œuvre et utilisation, bilan de la jurisprudence 2008 – 2009 ; Réseaux sociaux, blogs... jusqu'où peuvent aller salariés et employeurs, 1ers enseignements et prospective » ; « Syndicats, institutions représentatives du personnel : quelle utilisation des ntic ? » ; « Une charte utilisateur efficace, l'adapter face à la nouvelle jurisprudence » ; « Le point de vue du magistrat ».

Avec l'Association pour le Développement de l'Informatique Juridique au Liban (ADIL) : Marie-Anne Gallot-Le Lorier, avocate, Ngo, Miguères & Associés, s'est rendue au Liban début décembre 2008 et a rencontré Toni Issa, président fondateur de l'ADIL (association équivalente à l'ADIJ), le juge Faouzi Khamis, président actuel de l'ADIL, ainsi que son secrétaire général, Fadi Ibrahim Oneissy. Tous trois ont manifesté le désir de reprendre les relations suivies avec l'ADIJ. L'ADIJ leur a proposé de s'investir dans l'atelier sur les paiements en ligne animé par Cathie-Rosalie Joly

Avec l'Association Internationale de Lutte contre la Cybercriminalité (AILCC) : L'ADIJ a reçu un courriel le 2 juillet de M. Mohamed Chawkri, Président égyptien de l'Association Internationale de Lutte contre la Cybercriminalité (AILCC) proposant une coopération entre l'ADIJ et l'AILCC. François Wallon, expert judiciaire et administrateur de l'ADIJ, a rencontré M. Mohamed Chawkri et participé à la 3^e conférence internationale sur la « **Protection des données personnelles et sécurité nationale** », qui s'est tenue à Beyrouth (Liban) du 20 au 22 octobre 2009 sous le haut patronage du Ministre Libanais de la justice.

Représentation de l'ADIJ au sein du Comité Légifrance : Monsieur **Xavier Strubel**, membre du Conseil d'administration de l'ADIJ, directeur du département droit, économie, finances et sociologie à l'Institut TELECOM, a été désigné en qualité de personnalité qualifiée appelée à siéger au comité du service public de la diffusion du droit par l'internet, en remplacement de Mme Maximin (arrêté du 29 janvier 2009, JO, 31 janvier 2009, p. 1864).

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020176881&dateTexte=&categorieLien=id>

PRIX ADIJ - SECTION JEUNES

La Section Jeunes a plusieurs objectifs :

1. Décerner un prix sur le meilleur blog sur les NTIC. Cette année, le prix ADIJ a récompensé **Frédéric GLAIZE** pour son blog le petit Musée des Marques.
2. Faire connaître l'ADIJ aux jeunes. Pour cela, il y a plusieurs manifestations dans l'année, notamment une rencontre avec les professionnels du droit.
3. Une autre activité est de faire des portraits de professionnels. Le premier portrait réalisé par Karima Ben Abdelmalek est celui du Professeur Christophe Caron, qu'elle nous invite à consulter sur le site de l'ADIJ, à la rubrique « Section Jeunes ».
4. Un ou deux étudiants de la Section Jeunes de l'ADIJ peuvent être affectés à chaque atelier pour établir des comptes-rendus publiés sous le nom du responsable de l'atelier ou sous le nom du jeune désigné, ou encore sous les deux noms. C'est Anne-Charlotte Gros qui coordonne cette activité.
5. Les Jeunes seront très actifs dans la préparation et le déroulement de la Journée du 30 septembre 2010 pour les 40 ans de l'ADIJ. Il est question de se servir des sites communautaires de Facebook et Twitter pour faire du buzz sur l'ADIJ.

PROSPECTIVE 2010 – Deux grands événements à retenir

- Les 40 ans de l'ADIJ. L'année 2010 marquera la date anniversaire des 40 ans de l'ADIJ. Ce sera l'occasion d'une grande manifestation permettant sur une journée entière de rendre compte des visions prospectives des ateliers actifs. L'élaboration du programme mobilise déjà un comité scientifique réunissant chaque mois les membres du Bureaux et les responsables des ateliers qui souhaitent y participer.
- La réédition d'une manifestation en partenariat avec la Société de législation comparée sur le thème « Technologies et la preuve numérique : les grands arrêts de la cour de cassation ». C'est sous la responsabilité de Monsieur Philippe Bazin, avocat au Barreau de Rouen, que le programme est en cours d'élaboration, en concertation avec la société de Législation Comparée.

* * * * *